PACECAF

Projet d'Appui aux Corps de Contrôle et à l'Administration Fiscale

Dans le cadre de l'appui complémentaire du programme d'appui à la consolidation de l'Etat (PACE II)

ANNEXE AU CONTRAT - Cahier des charges

Prestations de services au profit de la direction générale des douanes et de l'administration fiscale de la République de Guinée

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et Expertise France

TERMES DE REFERENCE

Programme d'Appui aux Corps de Contrôle et à l'Administration Fiscale (PACCAF)

Etude d'impacts sur la mise en place du TEC CEDEAO en République de Guinée.

1. CONTEXTE ET ELEMENTS D'INFORMATIONS

La République de Guinée a adopté le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis le 01/01/2017, à travers une période transitoire de 3 ans qui a été reconduite le 01/01/2020 pour une égale période de 3 ans. Durant les trois dernières années, les recettes douanières ont enregistré des records, puisque les réalisations ont dépassé les prévisions budgétaires inscrites aussi bien dans la loi de finance initiale que dans la loi de finance rectificative (après cadrage de la mission du F.M.I). Les pouvoirs publics sont conscients de la nécessité d'anticiper les impacts de l'entrée en vigueur du TEC intégral sur les recettes douanières et d'une manière générale sur les ressources budgétaires. C'est ce qui explique l'engagement de l'administration douanière et fiscale dans le processus de réformes profondes, en vue de moderniser les finances publiques et les corps de contrôle, ainsi que les méthodes de mobilisation et de gestion des ressources de l'Etat.

Cependant et en dépit du taux de croissance d'environ 6% enregistré durant les 3 dernières années (2018-2019 et dans les prévisions de 2020), qui aurait été meilleur, si la baisse des prix des produits miniers exportés et l'augmentation des prix du carburant n'avaient pas affecté l'économie guinéenne. Les autorités sont déterminées à maintenir une croissance solide, notamment au niveau des investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur minier. Il n'en demeure pas moins, que la situation économique pourrait être affectée par les fluctuations des prix des matières premières et par le ralentissement de la conjoncture mondiale. Cette conjoncture est aggravée par les effets du coronavirus, des conflits au moyen Orient et en Libye, du Brexit et ses répercussions sur l'Europe, du « repli » des Etats Unis pour organiser les élections et l'instabilité dans plusieurs pays, associés aux facteurs internes de la Guinée, comme le risque de déficit en pluviométrie, la lenteur de la progression de l'exécution des projets d'infrastructure et le retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Certes, on a constaté l'augmentation de l'investissement dans les secteurs miniers, des infrastructures et dans les secteurs primaire et tertiaire, mais le taux d'inflation demeure élevé et s'établit autour de 9,8%.

2. Etat des lieux

2.1. Rappel.

Le TEC est défini comme étant la taxe commune à l'importation pour tous les produits en provenance des pays non-CEDEAO. Chaque pays de la CEDEAO appliquera la même taxe à l'importation sur des produits originaires des pays hors- CEDEAO. Avec l'application du TEC, les Etats Membres de la CEDEAO sont en union douanière, qui est l'étape de l'intégration économique régionale, qui succède d'ailleurs à l'étape du Programme de Libéralisation du commerce de la CEDEAO de 1979. D'après une étude d'impact du TEC réalisée pour le compte de la CEDEAO et publiée en 2014, les recettes douanières resteront les mêmes ou enregistreront une légère hausse dans la plupart des pays de la CEDEAO. Selon les hypothèses utilisées dans l'évaluation d'impact, seuls le Nigéria et la Guinée pourraient être confrontés à des recettes douanières décroissantes (environ 4% et 12% respectivement). Ces deux pays pourraient compenser cette réduction de recettes douanières par un plus grand recours à l'imposition interne. C'est dans ce cadre que des programmes d'appui sur la réforme fiscale et douanière ont été engagés en République de Guinée et qu'à terme le projet PACCAF contribuera à réaliser l'objectif de réduire de manière sensible la dépendance vis-à-vis des recettes douanières. Par conséquent, Le TEC ne mènera pas à une détérioration inquiétante des économies des pays de la CEDEAO. Par ailleurs, selon une analyse empirique, l'entrée en vigueur du TEC provoque, surtout dans la première période, une baisse des recettes douanières. Le TEC est conçu comme outil de la stratégie d'intégration des pays de la sous-région. L'union douanière où les échanges

entre les Etats Membres s'intensifient, dans un territoire douanier commun et dans un environnement de libre circulation de marchandises, est de nature à permettre une meilleure rentabilité pour les entreprises et générer par conséquent des revenus au niveau de la fiscalité. L'administration des douanes guinéennes est au centre des réformes entreprises par le gouvernement et de ce fait, tout en continuant à remplir sa mission fiscale, elle va se focaliser désormais sur sa vocation économique et sécuritaire. Le Projet PACCAF propose la réalisation d'une étude d'impacts du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO), à travers une évaluation au niveau de la moins-value des recettes douanières et des ressources budgétaires pour envisager les mécanismes de récupération des pertes potentielles.

Avec l'appui du PACCAF, les douanes guinéennes pourront s'adapter au nouvel environnement de libre échange, synonyme d'abolition des frontières, mais aussi de mise en place d'un dispositif similaire à celui de la gestion coordonnée des frontières, avec de nouvelles méthodes de contrôle et de sécurisation des recettes, de protection du consommateur et d'accompagnement des entreprises. Des études ont démontré qu'une intensification de la concurrence peut accélérer la croissance du PIB réel par habitant d'environ 1 point de pourcentage, en stimulant la compétitivité des exportations, de la productivité et de l'investissement.

Par ailleurs, il faudrait repenser les attributions, l'organisation des services douaniers et prévoir un nouvel organigramme plus adapté à la situation actuelle et future, permettant une bonne répartition des tâches, pour assurer un fonctionnement efficace. Une coordination entre l'administration des impôts et de la douane ainsi que le développement du partenariat avec le secteur privé sont indispensables. Les actions menées par Expertise France via le PACCAF pour poursuivre la modernisation des Douanes Guinéennes entrent dans ce cadre : former, encadrer, proposer, échanger, analyser et préparer les douaniers aux emplois émergeants futurs, et créer un climat de coopération constructive avec le secteur privé.

2.2. Cadre juridique

La CEDEAO a été créée le 28/5/1975 à Lagos(Nigéria) par les chefs d'Etats et de Gouvernements de Afrique de l'Ouest. Cependant, l'union douanière n'est rendue effective que lors de la réunion de Niamey (Niger) le 12/1/2006 qui a adopté le Tarif Extérieur Commun (TEC). Un code communautaire est adopté le 16/12/2017 suivant Acte Additionnel A/SA.2/12/17.
La loi L/2016/066/AN portant loi de finance initiale pour 2017 stipule que le TEC de la CEDEAO est applicable aux importations et exportations de marchandises à compter du 01/01/2017.
L'article 3 du Traité révisé de la CEDEAO dispose que l'établissement d'une Zone de Libre Echange(ZLE) et la création d'une union douanière font partie des étapes importantes dans la réalisation de l'intégration, des pays de l'AOC. Cet objectif sera conforté par une politique commerciale commune à l'égard des Etats tiers. Au départ 4 bandes tarifaires constituaient le TEC devant entrer en vigueur en janvier 2008.
A la demande du Nigéria, on a rajouté d'une 5ème bande tarifaire, initialement proposée au taux de 50% en vue de protéger les industries naissantes des pays Membres. Après négociations, on a pris le taux le 35% qui est la moyenne du taux le plus élevé de 20% auquel on a ajouté le taux proposé de 50%, le calcul fait : une division sur 2, puis l'adoption du TEC en juin 2009.

2.3. La structure du TEC

Elle se présente comme suit :

Catégorie	Désignation des produits selon la Nomenclature	Taux	Lignes tarifaires
0	Biens sociaux	0%	85

1	Matières premières, biens d'équipement, biens de nécessité et les intrants spécifiques	5%	2 146
2	Intrants et produits intermédiaires	10%	1 373
3	Biens de consommation finale	20%	2 165
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35%	130

Le TEC est entré en vigueur en République de Guinée le 1er janvier 2017, une période transitoire de 3 ans Suivie d'une 2ème période de 3 ans (01/01/2020- 31/31/2022).

2.4. Situation des recettes douanières

Les recettes douanières ont enregistré pour la 3ème année consécutive une hausse, qui se traduit par un solde positif à la fin de chaque exercice. Les réalisations dépassent les prévisions. La dynamique de cette performance a permis de réaliser des résultats très satisfaisants. Les chiffres ci-dessous montrent la tendance « en Milliers de GNF »

- **Au 31/12/2019 : 8 693 346 332 tandis que les prévisions étaient de : 8 122 517 670**
- Au 31/12/2018 : Les recettes douanières réalisées : 6 884 060 678
- Au 31/12/2017 : Les recettes douanières réalisées : 6 412 784 725

Le TEC tel qu'appliqué en période transitoire permet la perception de certains droits comme les taxes d'ajustement, de sauvegarde provisoire, de surtaxes temporaires, de prélèvements communautaires, de taxes complémentaires de protection etc.

3. Justification

La République de Guinée dispose certes de ressources naturelles importantes qui pourraient constituer des sources de recettes substantielles. Toutefois, les analystes recommandent qu'il faille maintenir le cap des réformes macro-économiques, budgétaires (en matière fiscale et douanière notamment) pour assurer la stabilité et accélérer l'intégration du pays dans le nouvel espace économique de la CEDEAO. Abstraction faite de la baisse potentielle des recettes douanières, l'Union douanière contribuera à l'intensification des échanges entre les Etats et à la création d'un environnement favorable pour une libre circulation de marchandises. L'adaptation au TEC se traduira aussi par la coordination active entre les services de l'administration douanière et fiscale. La Direction générale des douanes devrait anticiper les difficultés au niveau des emplois émergeants et les nouveaux métiers des douanes, pour diriger ses actions vers l'objectif majeur : concilier la facilitation des échanges et le devoir de contrôle. Les actions menées dans le cadre du PACCAF visent aussi à appuyer les douanes guinéennes, pour se préparer dans un proche avenir, à assumer pleinement ses nouvelles fonctions face à l'application de nouvelles règles et procédures de traitement rapide des flux de marchandises.

Comme il n'y a pas de résultats connus aujourd'hui en République de Guinée sur l'impact du TEC, et vu que l'article XXIV du GATT stipule que les « droits, après la construction d'une zone de libre échange (ZLE) ne peuvent être plus élevés que ceux qui prévalaient avant sa mise en place », il est important d'évaluer les enjeux liés à la baisse des recettes douanières pour préparer les mécanismes de compensation des pertes en termes de revenus provenant de leur perception aux frontières.

4. OBJECTIFS GENERAUX

La région de l'AOC compte 23 pays dont la Guinée ; presque la moitié de la population du continent africain sur une superficie de 12 756 856 km2, regroupés dans 4 communautés dont la CEDEAO. Le TEC est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2017 (de manière progressive après l'adoption depuis 2009). Cette mesure a rendu caduque les tarifs nationaux. La Douane Guinéenne est passée à l'uniformisation de traitement des produits entrant dans l'espace CEDEAO. La période transitoire et le suivi de la mise en œuvre va s'étendre jusqu' en 2022. Les échanges commerciaux entre les pays de cette région demeurent relativement faibles, par rapport au commerce interafricain, (selon l'OCDE) et ne favorisent ni croissance ni développement de la région. D'après le rapport de la BM de 2015, la quasi-totalité de ces pays occupent les derniers rangs dans le classement du « climat des affaires ». Aujourd'hui, l'administration douanière guinéenne, outre sa mission traditionnelle de collecte des recettes, apporte aussi une contribution significative dans la préservation du climat sécuritaire et l'encouragement de la compétitivité économique. Pour faciliter les affaires mobiliser les ressources, le PACCAF se propose de poursuivre la modernisation et la mise en œuvre des actions entreprises, comme le renforcement des capacités, l'instauration de mécanismes de contrôle différencié des flux des marchandises, basé sur le ciblage, le renseignement, l'analyse et la gestion des risques, le contrôle des éléments de la déclaration.

Les objectifs généraux de l'appui sont relatifs à :

- L'appui aux douanes pour s'engager pleinement dans le processus de facilitation des affaires, de mobilisation des ressources et de sécurisation des recettes et s''imprégner de la culture de « libre –échange » dans un contexte de démantèlement tarifaire, d'abolition des barrières non-tarifaires et d'exercice des activités en zone d'union douanière ;
- La définition des mesures qui tendent à l'accélération de la croissance à travers la création d'un cadre de concurrence loyale sur le marché des produits et des matières pour renforcer l'intégration de l'économie guinéenne au nouvel espace de la CEDEAO ;
- Le passage de la formule « la marchandise est gage des droits » et aux frontières, à la formule « une entreprise compétitive garantit des taxes et des impôts pour l'Etat ».

4.1. Objectifs spécifiques

4.1.1. Premier objectif spécifique

- Mettre en relief le rôle de l'administration douanière guinéenne dans sa mission fiscale et son adaptation pour assumer pleinement le rôle économique, en plus du rôle sécuritaire et la protection des populations et du consommateur.
- Déterminer les véritables causes de pertes potentielles des recettes et y remédier ;
- Réduire les obstacles et contrôler efficacement la prédominance du commerce informel.

4.1.2. Deuxième objectif spécifique

- Se placer du côté des entreprises fiables et établir des relations de confiance mutuelle à travers les dispositifs mis en place dans tous les pays développés et la plupart des pays en développement comme l'Opérateur Economique Agrée ;
- Jouer le rôle de « Conseil » aux investisseurs en se basant sur le mécanisme de reconnaissance mutuelle Douane- entreprise en Guinée et dans les autres pays ;
- Renforcer le partenariat avec le secteur privé en Guinée et dans les pays voisins ;

4.1.3. Troisième objectif spécifique

- Définir les impacts de l'application du TEC intégral et sensibiliser le secteur l'administration et le secteur privé à travers la formation et l'information ;
- Evaluer l'impact TEC sur l'économie en général et ses effets sur les revenus provenant de la collecte des recettes douanières et dirigées vers le budget de l'Etat ;

- Mettre en place les dispositifs nécessaires pour minimiser au maximum les pertes de revenus et optimiser le rendement par un accroissement des recettes fiscales ;
- S'assurer que les réformes actuellement en cours à la DNI permettront de faire face aux effets du TEC en termes de pertes de recettes fiscales d'origine douanières et de compenser ces pertes ; proposer les ajustements et inflexions qui paraitraient nécessaires.
- Démontrer l'interrelation entre l'économie et le système financier (Budget, fiscalité, douane, banques, secteur des assurances etc.).

5. Résultats attendus

- Conception d'un modèle économique calculable permettant de connaitre de manière objective l'ampleur ou la relative perte en matière de recettes douanières, en appliquant le TEC intégral (cas de la République de Guinée) ;
- Envisager une analyse « empirique » dans une situation similaire que celle de la Guinée pour mettre en exergue les avantages du TEC et les opportunités d'accroissement des recettes fiscales et de croissance à moyen terme ;
- Evaluer l'impact du TEC sur l'économie de la République de Guinée et par secteur clé (Industrie et agriculture, Finances et services, autres éléments du secteur tertiaire) ainsi que ses effets sur les revenus de l'Etat ;
- Envisager en cas d'identification de situations préjudiciables à l'économie et la société Guinéenne en raison de l'application intégrale du TEC, des méthodes techniques d'extrême urgence, des propositions à caractère économique et fiscal ou des solutions à court terme pour faire face à une telle situation ;
- Démonter les impacts du TEC dans un cadre d'intensification des échanges commerciaux au sein de la CEDEAO et le reste du monde ;
- Analyse de sensibilité (exprimée en scénarii) pour comprendre les pertes annuelles associées à l'application du Tarif Externe Commun et ses impacts sur l'économie guinéenne, y compris le commerce et les opérations commerciales ;
- Proposition de mécanismes pour gérer la collecte des recettes, la mobilisation des ressources et la redistribution des revenus ainsi que la baisse éventuelle des recettes et des revenus et des mesures préconisées pour atténuer tout impact négatif.
- S'assurer que les réformes en cours à la DNI permettront de compenser la perte de recettes fiscales du fait de la mise en place du TEC ; dans le cas contraire proposer les mesures nécessaires à mettre en place à la DNI.

6. Profil souhaité de l'Expert ou des experts

L'expert (e)recherché (e) devra disposer de solides connaissances, de qualifications pertinentes et des compétences organisationnelles suivantes

6.1. Qualification Académiques

Mastère (Bac +5) en administration des affaires, économie, commerce international et développement ou domaine similaire.

6.2. Expérience et compétences exigées :

6.2. 1. Expérience professionnelle

- Au moins 10 ans d'expérience dans la réalisation d'études d'impact ;

- Au moins 10 d'expertise dans la réalisation d'études économiques, de recherche en commerce international en matière d'unions douanières, des opérations douanières, de gestion des recettes et/ou des revenus et de la fiscalité.

6.2.2. Expérience professionnelle spécifique

- Expertise en collecte de données quantitatives et qualitatives, analyse et modélisation économétrique et statistiques ;
- Connaissance des spécificités des accords d'unions douanières et dans le traitement des accords et règles de l'OMC et des accords commerciaux préférentiels ;
- Expérience avérée au sein de l'Administration, d'organismes ou institutions internationales en Afrique et/ou dans les régions d'unions douanières actives ;
- Expérience pertinente dans les projets de réforme en matière douanière et fiscales incluant l'introduction du TEC ;
- Capacités prouvées en matière de mise en place de méthodes de simulation des impacts TEC ;
- Expérience avérée dans l'analyse et les études du TEC et son incidence sur les recettes douanières, fiscales et les ressources budgétaires ;
- Expérience démontrée en gestion des recettes, des finances et des opérations commerciales ;
- Bonne étendue en matière d'assistance à l'administration publique financière, fiscale, douanière ou de commerce dans les processus d'union douanière et d'application du TEC

6.3. Exigences linguistiques : La maîtrise de la langue écrite et orale du français est requise.

7. Prérequis

Afin d'assurer la qualité et la pertinence du diagnostic concernant l'introduction du TEC, d'analyser les tendances en matière de recettes fiscales et douanières guinéennes, la collaboration des services concernés au sein des directions des douanes et des impôts devra permettre la mise disposition du cabinet ou des experts mobilisés la documentation, les supports et les outils nécessaires pour lui faciliter la tâche.

Il faudrait par conséquent assurer :

- ✓ Adhésion de toutes les parties prenantes pour permettre le déroulement de la mission dans les meilleures conditions possibles (bureau, mobilier, accès à l'internet, transport entre les services) ;
- ✓ La désignation par la DGD d'un interlocuteur permanent pendant toute la durée de la mission ;
- ✓ Désignation de responsables à l'échelle des deux directions générales 'DGD et DNI) afin de mobiliser le personnel pour accompagner la mission dans ses travaux au sein de ces départements ;

D'un autre côté, le cabinet ou les experts mobilisés effectueront un ensemble de tâches visant à proposer les mesures adéquates pour atténuer les effets de l'application du TEC sur les ressources budgétaires de l'Etat guinéen. Il lui faudra connaitre les diverses impositions perçues par les douanes guinéennes aujourd'hui. En outre, dans la période de préparation pour une mise en œuvre du TEC par la CEDEAO, et en comparaison avec d'autres pays, la mission se focalisera sur la stratégie de gestion optimale des ressources budgétaires et émettre son avis. L'expertise cherchera en fonction des éléments analysés, des outils susceptibles de développer les ressources, selon une méthodologie (pour le court et le moyen terme) d'amélioration des revenus qui peuvent se substituer aux recettes douanières provenant actuellement des droits et taxes perçus à la frontière.

8. Cadre de la mission

8.1. Description de la mission

Cette mission devra d'abord se documenter, mener une étude approfondie du sujet et établir un état des lieux, puis analyser et présenter les scenarii et les recommandations, les propositions et les mesures préconisées de réforme et d'ajustement, ainsi que les étapes de concrétisation avant la mise en œuvre du TEC intégral en janvier 2023. L'étude doit porter sur les questions techniques suivantes :

- Recensement des éléments du contexte douanier et fiscal, description et analyse de la situation actuelle, ensuite de l'impact potentiel du Tarif Externe Commun (TEC CEDEAO) sur les recettes douanières de la République de Guinée ;

- Recensement et recueil des données, analyse de l'impact potentiel du Tarif Externe Commun (TEC CEDEAO) sur les Taxes fiscales internes ;
- Recueil des informations et éléments d'analyse concernant le Système fiscal et les impositions douanières diverses perçues pour le compte du trésor de l'Etat guinéen ;
- Décrire et analyser les aspects des éléments constitutifs de l'assiette et le système de taxation adopté par l'Administration fiscale et douanière de la Guinée ;
- Etudier et analyser l'impact du Tarif Externe Commun sur le régime des taxes et des recettes nationales plutôt que sur les recettes douanières et la Taxe sur la Valeur Ajoutée ;
- Analyse des statistiques sur les données des recettes douanières de la Guinée, sur le budget et taxation pour les trois derniers exercices afin de fournir les explications à une meilleure compréhension de la structure économique et des échanges (exemple : Industrie, Agriculture, commerce, services, banque etc.) ;
- Evaluation quantitative de l'impact sur la baisse des revenus provenant des recettes douanières avec la mise en application du Tarif Externe Commun en incluant l'impact sur les taxes intérieures et des différents régimes de taxes en vigueur, Tarif Externe Commun et son impact et l'impact suite à l'élimination du tarif interne ;

Par ailleurs, l'expertise devrait tenir compte de ce qui suit :

- Révision même sommaire du cadre des exonérations en analyser les opportunités en vue d'une orientation rationnelle et une gestion optimale des avantages fiscaux ;
- Sur la base des données disponibles et des Rapports des Institutions de Breton Woods, de la BAD et des autres organisations, définir les différentes « franchises » et leurs impacts sur les recettes ;
- Analyse des éléments de contexte généraux des douanes et des impôts, par rapport au TEC ;
- Revue des systèmes de taxation et de compensation ;
- Examen des autres sources de collecte de recettes douanières et fiscales.

8.2. Organisation, lieu et durée de la mission

La mission se déroulera à Conakry en République de Guinée, mais il n'est pas exclu, et sur demande expresse de la DGD, de DNI ou du cabinet mobilisé, que des déplacements dans d'autres Départements et services soient effectués. Le Comité National du Tarif Extérieur Commun (TEC) crée par arrêté ministériel est un organe de réflexion regroupant des représentants de la société civile et du secteur privé, pourraient être rencontrés par l'Expert Court-Terme, après accord du Chef du PACCAF.

La durée de la mission est de (30) jours ouvrés. Son déroulement se fera en 3 étapes (six semaines répartis comme suit : 5 jours ouvrés à Conakry, 20 jours de travail à distance et enfin 5 jours de mission à Conakry pour clôturer les travaux.

Le cabinet ou les experts mobilisés par Expertise France, accomplira sa mission, sous la supervision du Chef du Projet PACCAF en Guinée, qui contrôle l'ensemble des activités de la Composante A. Il sera accompagné par l'expert résident auprès de la DGD, qui le supervise de son côté et lui facilite la tâche en lui désignant avec le DG ses interlocuteurs et son point focal. Le cabinet ou les experts mobilisés travaillera avec les responsables des douanes guinéennes, il veillera à avoir de bonnes relations avec l'ensemble des experts d'Expertise France et mobilisés par les autres bailleurs, ainsi que les membres de la DUE à Conakry et les PTF. Il doit formuler des propositions cohérentes et adaptées au contexte de la DGD guinéenne et conformément aux activités de la composante A, second volet Douane. Il prendra les dispositions nécessaires pour consulter la documentation et les données statistiques au niveau de la Direction de l'Informatique et des Statistique, la Direction des Recettes au sein de la DGD, ainsi que dans les services fiscaux concernés de la DNI, selon un plan de travail basé sur le bilan et le solde des 3 derniers exercices.

La mission se passera dans les bureaux de la DGD, de la DNI, au Ministère du Budget ou dans un autre département rattaché. Toutefois, il est à signaler qu'en définitive, le choix du lieu est du ressort des autorités

guinéennes en concertation avec le Chef du PACCAF. La mission doit tenir compte de l'horaire d'ouverture et de fermeture des bureaux à Conakry et veillera au respect de cet horaire. Si une autre partie prenante venait à se rallier à la mission, ou à vouloir s'associer aux travaux d'expertise, il faut qu'elle soit nommément et officiellement désignée par les autorités guinéennes et avec l'approbation du Chef PACCAF à Conakry et de la Cheffe du PACCAF au siège d'Expertise France à Paris.

Un chef de Projet sera désigné par le Directeur général des douanes pour accompagner le cabinet ou les experts mobilisés et lui faciliter la tâche afin de mener ses actions dans de bonnes conditions. Pour la DNI, il faudrait envisager de nommer une personne qui serait à même d'être présente durant le déroulement de la mission.

8.3. Activités spécifiques

La Réformes engagées par la Direction Générale des Douanes et la Direction Nationale des Impôts de la République de Guinée et appuyées par l'Union européenne à travers Expertise France et son Projet PACCAF visent en définitive à améliorer le climat des affaires, la création d'entreprises et la mobilisation des ressources qui proviennent en partie des recettes fiscales et douanières et qui seraient aussi générées dans le futur par une imposition directe des revenus. Le cabinet pourra, pour les besoins de la mission, consulter les documents et les rapports auprès du bénéficiaire (Ministère du Budgets et les Directions générales concernées) et le cas échéant, des autres parties prenantes.

9. Livrables

Tableau des livrables

Etapes de l'étude	Livrable	Date de remise
1/ Cadrage des travaux d'étude	Note de cadrage	30 septembre 2020
2/ Diagnostic portant sur les effets de la mise en œuvre du TEC sur les recettes intérieures	Rapport de diagnostic	30 novembre 2020
3/ Recommandations pour réduire l'impact du TEC	Rapport de préconisations	21 décembre 2020
**sous réserve de la disponibilité des vols, des conditions sanitaires en vigueur (absence de quarantaine notamment) et de la mise à disposition des documents par les autorités guinéennes*		

Livrable 1 : Note de cadrage

- Note de cadrage permettant un premier état des lieux des recettes à partir des données collectées pour la période 2014-2020, analyse descriptive des tendances, descriptif de la méthodologie retenue pour la conduite de l'étude d'impact, description de la structure des recettes intérieures et les administrations responsables de la collecte, les spécificités du système guinéen de mobilisation des ressources intérieures ;
- Rassembler et collecter les données et les statistiques, y compris des entretiens, pour convenir sur les sources de données pertinentes à utiliser pour l'analyse ;

Livrable 2 : Rapport de diagnostic

L'évaluation de l'impact de l'entrée en vigueur intégrale du TEC la CEDEAO :

- Analyser les données économiques et commerciales afin d'illustrer les impacts du TEC, ainsi que les scenarii éventuels dans la collecte des revenus et recettes issues du commerce international des biens à la suite de l'application du TEC ;
- Évaluation quantitative des impacts de la baisse des revenus avec l'application du TEC, y compris les impacts sur les différents régimes fiscaux en vigueur ;

- Expliquer les constatations et résultats liés à l'analyse de la sensibilité des scénarii de simulation pour mettre en place un TEC optimal et fournir les explications des effets commerciaux et fiscaux possibles du TEC, ainsi que les facteurs et éléments liés à la baisse possible des recettes douanières à la suite de la mise en œuvre du TEC.
- Fournir un résumé concis et thématique des résultats de ces estimations.

Livrable 3 : Rapport de préconisations

- Préconisations pour maintenir un niveau de recettes intérieures stable après l'introduction du TEC dans le court terme et maximiser les revenus de l'Etat, garantir le maintien ou l'augmentation des recettes budgétaires et la croissance dans le moyen et long terme.
- Recommandations aux administrations fiscales et douanières pour une transition fiscale efficiente, notamment à la DNI pour compenser la baisse des recettes douanières.
- Recommandations aux autorités politiques pour la mise en œuvre de mesures interministérielles favorisant une meilleure mobilisation des ressources intérieures et la transition fiscale, i.e. passage d'une fiscalité basée sur les recettes de porte à un renforcement de la fiscalité intérieure.

10. Evaluation

La mission d'expertise sera évaluée au vu des livrables par le Chef de Projet PACCAF et l'expert douanier. Il sera tenu compte des travaux effectués et des résultats obtenus. Le tout sera repris dans un document qui sera remis aux parties prenantes du projet PACCAF (Expertise France, la DGD, la DUE, la DNI, le Chef du PACCAF, le cabinet et l'expert douanier).